

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

## Protocole relatif à l'organisation du dispositif de destruction des nids de frelons asiatiques en Seine-Maritime

COURRIER  
12 JUL. 2019

Depuis leur apparition sur le département de Seine-Maritime, les frelons asiatiques ont causé la destruction de nombreuses ruches d'abeilles, et sont une source potentielle de danger pour les personnes habitant à proximité des nids. Par ailleurs, le nombre de nids découvert chaque année s'accroît très rapidement.

### Article 1 : objet

Le présent protocole passé entre le conseil départemental 76, l'association départementale des maires, le SDIS, la FREDON, le GDMA, la DDPP, la DRAAF, la DREAL, l'ARS et la préfecture de Seine-Maritime a pour objectif de définir les conditions techniques et administratives dans lesquelles sont organisées la destruction des nids de frelons asiatiques.

### Article 2 : mise en œuvre

Une plate-forme téléphonique est armée par le GDMA et la FREDON qui en assure le fonctionnement. Cette plate-forme est mutualisée avec le département de l'Eure. Elle assure une veille essentiellement de mars à novembre.

La plate-forme gérée par la FREDON et le GDMA a pour mission de définir, coordonner et assurer la mise en œuvre des actions suivantes :

- information du public sur les modalités de destructions des nids de frelons asiatiques et sur les risques,
- veille et surveillance du territoire,
- suivi des listes des professionnels référencés pour procéder à la destruction des nids,
- recensement des nids et communication de synthèses semestrielles aux membres du comité de suivi.

Un site internet fournissant l'ensemble des informations utiles est également mis en place.

### Article 3 : découverte d'un nid de frelons asiatiques

Toute découverte d'un nid de frelons asiatiques doit être signalée à la plate-forme téléphonique veillée conjointement par le groupement de défense contre les maladies des animaux (GDMA) et la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) au numéro : **02 77 645 776**. Ce signalement peut être fait par tout un chacun.

Ces organismes n'ont pas vocation à intervenir pour « détruire » les frelons asiatiques mais simplement à les recenser dans une optique d'information et de gestion globale du phénomène.

#### 3-1 : diagnostic

Lors de chaque appel, la plate-forme établira, à partir de questions ciblées établies en lien avec le SDIS, un diagnostic confirmant ou non, s'il s'agit de frelons asiatiques et indiquant ou non, s'il s'agit d'une situation d'urgence. Elle orientera les demandeurs vers des professionnels agréés et formés, utilisant des modes opératoires adaptés à l'environnement, ou vers le SDIS en cas d'urgence avérée.

#### 3-2 : professionnels agréés et tarifs

Une liste des professionnels agréés pour la destruction des nids de frelons asiatiques par secteurs géographiques mentionnant les tarifs pratiqués par chaque professionnel, est disponible via la plate-forme FREDON-GDMA ; elle figure également sur le site internet de la préfecture et sur le site internet de la FREDON.